

Paris, le mardi 10 octobre 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### « Allocation adulte handicapé, pensions d'invalidité : Non au recul des droits, non à l'aggravation de la précarité ! » Lancement d'une pétition portée par 11 associations



L'AFM-Téléthon, Aides, l'APF, la CFPSAA, la FFAIMC, la Fnath, le GIHP, Santé Mentale France, l'Unafam, l'Unapei et l'Uniopss viennent de lancer une pétition : « Allocation adulte handicapé, pensions d'invalidité : Non au recul des droits, non à l'aggravation de la précarité ! ».

Lors du Comité interministériel du handicap, le 20 septembre dernier, le Premier ministre et la Secrétaire d'Etat chargée des

personnes handicapées ont annoncé une revalorisation de l'allocation adulte handicapé (AAH) de 90€ par mois, d'ici fin 2019. Mais cette mesure ne concernera pas l'ensemble des allocataires de l'AAH : au contraire, certains perdront même plusieurs dizaines d'euros par mois. Quant aux salariés bénéficiaires d'une pension d'invalidité, ils perdront en moyenne 158€ par mois !

L'AFM-Téléthon, Aides, l'APF, la CFPSAA, la FFAIMC, la Fnath, le GIHP, Santé Mentale France, l'Unafam, l'Unapei et l'Uniopss dénoncent ces économies réalisées sur le dos des personnes en situation de handicap et adressent une pétition au président de la République, au Premier ministre, à la Ministre des Solidarités et de la Santé et à la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées.

#### ➤ Voici le texte de la pétition :

« Allocation adulte handicapé (AAH), pensions d'invalidité : une stagnation voire un inadmissible recul du pouvoir d'achat pour 500 000 personnes en situation de handicap ou atteintes de maladie invalidante annoncés de manière brutale, sans aucune concertation.

Ces dernières seront partiellement ou totalement exclues des avancées, encore timides et différées dans le temps, que constituent les revalorisations de l'AAH et de la prime d'activité annoncées récemment.

Qui seront les principales victimes ?

#### **1. Les allocataires de l'AAH vivant en couple : pas de gain en pouvoir d'achat pour 230 000 personnes !**

Le gouvernement a décidé le gel du plafond de ressources appliqué au couple sans répercuter la hausse annoncée dans le plafond. Mécaniquement, les couples ne bénéficieront donc pas d'augmentation de leur pouvoir d'achat, ces nouveaux modes de calcul neutralisant la revalorisation.

#### **2. Les bénéficiaires du complément de ressources : perte très significative de pouvoir d'achat ou très peu de gain pour 65 000 personnes !**

Le gouvernement prévoit la fusion des deux compléments d'AAH (majoration pour la vie autonome de 104,77 € / mois et complément de ressources de 179,31 € / mois). Cette fusion s'alignerait sur le montant le plus faible des deux. Les critères d'éligibilité à ces compléments étant différents, cette fusion entraînera au mieux un gain de pouvoir d'achat à la fin du quinquennat de 15 € / mois, au pire une perte de près de 90 € / mois (perte de la garantie de ressources, droit acquis de haute lutte en 2005).

### **3. Les personnes titulaires d'une pension d'invalidité : perte substantielle de pouvoir d'achat pour 250 000 personnes !**

Les pensions d'invalidité n'ont été revalorisées que de 1 % en quatre ans. Le gouvernement prévoit qu'à compter du 1er janvier 2018, la prime d'activité pour les salariés bénéficiant d'une pension d'invalidité sera supprimée soit une perte moyenne de pouvoir d'achat de 158 € / mois.

Sans compter les pensionnés d'invalidité qui ne peuvent travailler et les aidants percevant le dédommagement PCH qui sont actuellement assujettis à la CSG. Ces derniers seront impactés de plein fouet par son augmentation, sans qu'aucune compensation n'ait été prévue.

Ces décisions inadmissibles, sont contradictoires avec les engagements du président de la République pour l'amélioration du pouvoir d'achat de TOUTES les personnes en situation de handicap.

Ensemble, disons « Non au recul des droits, non à l'aggravation de la précarité des personnes en situation de handicap ou atteintes de maladie invalidante ! »  
Aidez-nous à demander au gouvernement la suppression de ces mesures qui mettent en grande difficulté des centaines de milliers de personnes en situation de handicap ou atteintes de maladie invalidante !

[Signez cette pétition !](#) »

#### Organisations signataires :

AFM-Téléthon  
AIDES  
APF  
CFPSAA  
FFAIMC  
FNATH  
GIHP  
Santé Mentale France  
Unafam  
Unapei  
UNIOPSS

#### CONTACTS PRESSE :

**APF** : Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37  
**FFAIMC** : Jacky Vagnoni : 06 75 37 67 91  
**Fnath** : Arnaud de Broca : 06 20 51 04 83  
**Santé Mentale France** : Jacques Marescaux : 01 45 96 06 36